

règle qu'il n'existe rien au ministère pour indiquer que le propriétaire du premier édifice ait jamais offert de louer l'espace pour une somme additionnelle de \$50 par mois, ou l'ait offert gratuitement. L'honorable député reconnaît maintenant que cela n'a jamais été offert à titre gracieux. Je le déclare sans chercher à éluder la question, s'il y avait lieu de s'assurer plus d'espace, les négociations ne seraient pas entamées par le ministère des Postes; ce serait le ministère des Travaux publics qui s'en chargerait. Mais je dois affirmer qu'en définitive le ministère avait besoin de plus d'espace et qu'il l'a obtenu à un prix, au pied carré, inférieur à celui payé auparavant. C'est mon dernier mot.

M. MacNICOL: Je ne puis laisser dire au ministre suppléant, sans protestation de ma part, qu'il a obtenu plus d'espace à un prix unitaire inférieur, en prenant pour base sa déclaration toute récente savoir un prix de 78.8 cents et un de 95 cents. Comme je l'ai déjà dit, en tenant compte de l'espace additionnel que le ministère pouvait obtenir, le prix en aurait alors été de 80 cents le pied carré, ou 1.2 cent de plus le pied.

L'hon. M. EULER: J'ignore absolument que l'on ait jamais fait cette offre au ministère. Je ne doute pas de la véracité de l'honorable représentant, quand il affirme qu'il a eu une conversation avec le propriétaire, et qu'on lui a dit que le loyer serait augmenté de \$50 par mois. Mais autant que je sache, le département n'a pas eu connaissance de cette offre, et l'on a raison de supposer que si le propriétaire tenait à louer un espace supplémentaire de son immeuble, il demanderait le même prix au pied carré que pour la partie déjà louée.

M. MacNICOL: Le ministre suppléant ne traiterait personne ainsi. Il est un homme trop droit pour traiter quelqu'un ainsi. Quand on a un locataire depuis dix ans, le...

L'hon. M. EULER: L'honorable membre a-t-il dit que je suis une tête de bois ou un homme droit?

M. MacNICOL: J'ai dit qu'il est un homme droit. Je ne ferais aucune remarque désobligeante à l'endroit du ministre.

L'hon. M. EULER: J'en suis sûr.

M. MacNICOL: Mais je ne voudrais traiter personne ainsi, et le ministre non plus. J'ai plusieurs locataires, et certes, je ne voudrais pas qu'un locataire agisse ainsi à mon égard, et je ne voudrais pas en faire autant envers lui. Selon moi, c'est une des plus grandes mesquineries jamais commises envers un propriétaire par l'Etat agissant comme locataire et je ne

crois pas du tout qu'au fond de l'affaire, il y ait seulement la question d'un local plus étendu.

M. HEAPS: D'après la discussion que j'ai entendue, je ne serais pas surpris qu'il y eût anguille sous roche.

M. MacNICOL: Dites une demi-douzaine.

M. HEAPS: Je n'en imaginai qu'une. Et si l'on allait au fond de l'affaire, on verrait qu'il s'agit de "faveurs politiques".

L'hon. M. LAWSON: Favoritisme.

M. HEAPS: Pendant que nous étudions le crédit, quelques commentaires s'imposent sur la favoritisme politique. Je suis très opposé à cette façon d'agir, et moins les honorables membres la pratiquent, mieux ce sera pour eux, pour la Chambre et pour l'Etat.

L'hon. M. DUNNING: Et pour les ministres.

M. HEAPS: Et pour les ministres. Je ne m'explique pas pourquoi les députés puissent tant tenir à la distribution de faveurs politiques. Ils diront peut-être que je ne suis pas un député ministériel et que je ne me rends pas compte de la force de la pression exercée sur eux. Ils pourront dire que je suis plus à mon aise qu'eux pour en parler, mais une couple de fois, on m'a offert la distribution de quelques faveurs politiques et j'ai été heureux de me récuser. Je ne crois pas qu'un député augmente le nombre de ses amis par les faveurs politiques. L'honorable représentant qui s'efforce d'accorder de telles faveurs à ses électeurs ou à ses amis se crée, au bout du compte, plus d'ennemis que d'amis.

Le favoritisme produit un effet démoralisateur dans la vie publique et pour ma part, je voudrais l'abolir complètement. Le ministre comprendra, j'en suis sûr, que je ne fais aucune allusion personnelle. Je ne connais pas de ministre plus soucieux d'abolir les abus dus aux faveurs politiques que le ministre qui pilote ce soir le budget des dépenses de l'administration des postes. Depuis longtemps, lorsque se produit un changement de régime, que les libéraux succèdent aux conservateurs ou réciproquement, la question du favoritisme politique dans le ministère des Postes a toujours été soulevée. Je me rappelle les années 1930 et 1931 quand les députés libéraux protestaient de façon si véhémement contre les destitutions dans les services postaux. J'étais de leur avis quand ils disaient que ces changements étaient absolument injustifiés et contraires aux intérêts du ministère des Postes.

Il y a surtout un genre de favoritisme sur lequel je veux dès maintenant appeler l'attention du ministre. A mon avis, ni lui ni les